

Relevé de décisions

Ordre du jour :

1. Plan DROM-COM
2. Projet de Barème 2024

1. Plan DROM-COM

Ecologic a présenté aux parties prenantes son projet de plan de développement de la filière ASL dans les DROM-COM prévu au VII de l'article L. 541-10 et à l'article R. 541-130 du code de l'environnement. Ce plan suit les lignes directrices de l'ADEME et a fait l'objet d'une consultation auprès des collectivités locales concernées.

L'avis rendu sur ce plan est favorable à l'unanimité :

- ➔ Collège Producteur : USC + pouvoir MFC
- ➔ Collège Opérateur : CMEx2, ESS France,
- ➔ Collège Collectivité : AMORCE + pouvoir CNR
- ➔ Collège Association : FNE

Présent pour le collège Expert (sans droit de vote) : CNOSF

2. Projet de Barème 2024

Ecologic a présenté aux parties prenantes son projet de barème 2024 des contributions financières mentionné à l'article L. 541-10-2 du code de l'environnement.

L'avis rendu sur ce projet de barème 2024 est favorable :

Votes Favorable :

- ➔ Collège Producteur : USC + pouvoir MFC
- ➔ Collège Opérateur : CMEx2
- ➔ Collège Collectivité : AMORCE + pouvoir CNR
- ➔ Collège Association : FNE

1 Abstention : Collège Opérateur : ESS France

- ➔ Présent pour le collège Expert (sans droit de vote) : CNOSF

